

Défiscalisation de la part adhésion à l'association

Nous pouvons vous proposer une solution de défiscaliser une partie de la licence. Voici quelques explications pour une meilleure compréhension de la lecture du tableau.

La coût de la licence est décomposé en 3 parties:

- 1: Part fédérale + Part ligue + assurance
- 2: Part fonctionnement club
- 3: L'adhésion à l'association

L'adhésion à l'association de 75 € (fixe pour toutes les licences) est défiscalisable à hauteur de 66% soit une réduction sur le coût de la licence de 50 € sous remise d'un cerfa du club.

Exemple licence U7 440 € , vous établissez deux chèques un chèque de 365 € et un chèque de 75 €
Et de notre côté un cerfa de don de 75 € sera établi.

L'adhérent est libre de donner un don supplémentaire :

Lors de la prise de la licence l'adhérent peut verser un Don supplémentaire défiscalisé à hauteur de 66% en choisissant les différentes options (voir tableau) cette somme s'ajoutera au 75 € déjà compris dans la licence.

Option A: 50 €

Option B: 100 €

Option C: 150 €

Option D: 200 €

Option E: 300 €